



WWJMRD2024;10(5):111-118

www.wwjmr.com

International Journal

Peer Reviewed Journal

Refereed Journal

Indexed Journal

Impact Factor SJIF 2017:

5.182 2018: 5.51, (ISI) 2020-

2021: 1.361

E-ISSN: 2454-6615

ADOU Paul Venance

Université Alassane Ouattara.

WORLD WIDE JOURNAL OF MULTIDISCIPLINARY RESEARCH AND DEVELOPMENT

Genres et gestion de l'économie familiale dans les ménages urbains de la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)

ADOU Paul Venance

Abstract

The question of gender is a major issue in the distribution of social roles between men and women in conjugal responsibilities in Côte d'Ivoire. In this sense, the hegemonic position of the man in the home has undergone a kind of equalisation in favour of the woman in the city of Bouaké. Henceforth, both sexes interact either in a concerted manner or in a particular way for the common well-being of the household. Thus, in a socio-anthropological approach, we will discuss the singularity of the relationship between men and women in the economic demands of the family in this urban city. Our approach to the development of this study is quantitative and qualitative in order to identify to some extent the nodes of meaning and supporting statistics generated by the survey.

Keywords: gender; management; family economy; urban household.

Introduction

La littérature relative à la question du genre dans nos sociétés actuelles porte le plus souvent sur la question d'émancipation du sexe faible (Simone de Beauvoir (1949) ; Michel Foucault (1975) ; Judith Butler (1990) ; Gayle Rubin (1975) ; Bell Brooks (2000)). Cette approche empirique, elle-même est teintée d'aprioris. Toutefois, certains chercheurs traduisent dans leurs écrits une version plus socialisante de la question du genre (Carol Gilligan (1982) ; Judith Lorber (1994) ; Mary Pipher (1994) ; Raewyn Connell (1995) ; Micheal Kimmel (2008)). Cette dernière démarche sur les études genrées est bien celle qui cadre avec la connotation de la réflexion soulevée par le concours de l'homme et de la femme dans les ménages de la ville de Bouaké. Cette stature de l'homme et de la femme dans cette cité urbaine ne déroge pas à la situation nationale sur la question du genre. Deux grandes phases meublent la progression diachronique des rôles sociaux des deux sexes dans la société ivoirienne. D'abord, une période de transition portée sur la relégation des attributs traditionnels de l'homme et de la femme. En ce sens, l'école se présente comme l'institution usité pour l'équilibre des valeurs sociales entre genre. Ensuite, une période de répercussion de l'initiative scolaire des trois dernières décennies réalisées par l'État. En clair, l'homme et la femme sont estimés à titre égal dans les divers registres¹ de la vie du pays.

Dans le contexte de la ville de Bouaké, la situation des deux sexes dans le cadre familial se présente de manière spécifique selon le niveau socioéconomique du ménage. Premièrement, il arrive que l'homme et la femme en raison de leur distinction professionnelle de même échelon, sont impliqués soit à titre égal dans la prise en charge des besoins du foyer soit de manière disproportionnelle dans la régulation financière de la cellule familiale. Deuxièmement, il est constaté qu'au regard de la distinction professionnelle à l'avantage de l'un des conjoints soit la cause d'une calibration légitime ou injustifiée des responsabilités dans la famille. Troisièmement, l'état de chômage de l'un des deux conjoints contraints tantôt l'homme, tantôt la femme, à supporter individuellement les sollicitations économiques

Correspondence:

ADOU Paul Venance

Université Alassane Ouattara.

¹ Les divers registres concernent l'organisation social, politique et économique. À juste titre

la Côte d'Ivoire a connu ses premières femmes intellectuelles et personnalités politiques depuis les années 80. De nos jours, nous retrouvons de plus en plus de femmes presque autant que les hommes à occuper les mêmes obligations dans les différents secteurs d'activités du pays.

de la famille. Au regard de ce qui précède, il nous convient de formuler la préoccupation suivante : En quoi consiste la prise en charge genrée des besoins économiques des ménages dans la ville de Bouaké ? De ce fait, la quête de la réponse à cette question est exprimée par l'objectif ainsi formulé : comprendre la nature des responsabilités conjugales de l'homme et la femme dans les ménages de la cité du *Gbêkê*².

I. Méthodologie

Pour ce travail, nous adoptons une démarche mixte (quantitative et qualitative). À ce titre, il sied conformément au but de l'étude de rechercher la qualité des réponses dans l'expérience socioéconomique de conjoints dans les foyers. Le choix des lieux³ d'enquête est fonction de l'approche par catégorisation professionnelle des ménages par lieu d'habitation. Nous étudierons trois quartiers de l'agglomération de Bouaké en occurrence, *Ahouanssou*, Air-France et Kennedy. Dans cette étude, nous avons eu recours à la l'entretien semi-directif et au questionnaire. Ces techniques de recueil de données nous ont conduit à interroger dix conjoints (10) par quartier soit un effectif total de trente (30) hommes et trente (30) femmes. L'ensemble de ces informations sont analysées à travers la théorie de catégorisation sociale (Turner 1999) et celle de l'engagement (Kiesler 1971) dans une perspective socio-économique. Le plan de restitution des résultats porte sur la régulation économique. D'abord, des familles à activité professionnelle égalitaire entre hommes et femmes. Ensuite, des familles à activité professionnelle propre à l'homme ou à la femme. Enfin, des familles à activité professionnelle précaire.

II. Résultats

II.1. Régulation de l'économie des ménages à activité professionnelle équitable entre homme et femme

II.1.1. Des déterminants culturels de la répartition des rôles économiques dans les ménages

Cette étude porte sur une typologie⁴ des enquêtés s'inscrivant dans les pratiques et perceptions propre à certains groupes culturels de la Côte d'Ivoire. Bref, dans la ville de Bouaké, notre approche empirique, nous a permis de travailler avec des conjoints d'origine Akan, Krou et Mandé. Nous désignerons ainsi chaque enquêté par des pseudonymes culturels propre à ces aires culturelles mentionnés. Dans cet ordre, nous statuons sur le premier couple Concerné par cette démarche empirique est hétéroclite. Il s'agit de Monsieur et Madame DAGO, l'homme est d'origine culturelle Bété et la femme d'origine Malinké. Ils sont donc respectivement Krou et Mandé. Monsieur DAGO, nous présente le cadre référentiel de son comportement économique dans le couple en ces termes :

« Dans notre culture Krou, la communauté est la priorité dans les ménages. La famille tire donc sa souche depuis le village. Par conséquent, mes dépenses familiales tient nécessairement compte des pères, des mères, des cousins et neveux de la famille élargie ». Quant à Madame DAGO, elle exprime sa logique culturelle de l'économie Familiale en ces vocables : « Nous avons dans notre aire culturelle une conception inclusive de la famille. C'est-à-dire qu'il existe une autre définition de la famille fort différente de celle occidentale. À ce titre, nos géniteurs, nos oncles, tantes, cousins, neveux et progénitures constituent les maillons essentiels du ménages ». Ensuite, les seconds conjoints que nous présentons dans ce sillage est homogène. Il s'agit de Monsieur et madame KOUASSI. Les conjoints ici présentés sont d'origine Akan. Ils sont originaires de la zone rurale de Bouaké. L'homme de la famille, Monsieur KOUASSI, nous peint le comportement économique des conjoints dans la famille en ces mots : « Le principe de la matrilinearité est fondamental dans les actes de gestion économiques de la famille. C'est une contrainte qui nous oblige à souscrit à la prise en charge du neveu dans la régulation de la famille. Excepté, cette exigence, nos enfants représentent la priorité dans la gestion du ménage ». Madame KOUASSI, renchérit dans la même logique, « Mon mari, oublie de préciser qu'il s'agit du neveu, fils de sa tante, la cadette de son géniteur. Son neveu est notre enfant car, il n'y a aucune distinction entre ce dernier et nos enfants. Monsieur KOUASSI est le fruit d'une telle pratique culturelle. Il en assure la reproduction et la transmission au sein de notre ménage actuel ». Les motifs culturels de l'organisation familiale où l'homme et la femme contribuent de par les traits caractéristiques similaires ou coalescents à des initiatives coconstruites dans les ménages, nous conduisent à jauger les facteurs sociaux à la base d'une telle synchronisation.

II.1.2. Des déterminants sociaux de la gestion économiques dans les ménages

Des différentes situations exposées correspondent des contextes sociaux qui fondent l'habitude économique des conjoints dans les ménages à Bouaké. D'abord, dans le cas du couple DAGO, il ressort la prééminence des valeurs communautaires partagées par l'homme et la femme dans la régulation de leurs ménages. Ainsi, les raisons sociales qui motivent les pratiques au sein du foyer DAGO sont relatives à une forme de croyance en l'immuabilité ontologique de la famille élargie. Dans ce contexte, l'économie de la famille nucléaire à leurs charges n'est pas une question de planification de l'homme et de la femme dans les ménages mais, d'une volonté transcendantale. Alors, prendre en compte les besoins de la famille élargie dans la régulation des ménages, relève de l'obéissance à la volonté divine qui à instituer la famille. Monsieur DAGO, nous relate la teneur de cette logique propre à la communauté Krou par ces

² La « cité du *Gbêkê* » tient lieu de l'identité originelle de la ville de Bouaké. En effet, cette cité urbaine était autrefois le village de la famille *Gbêkê*, une grande famille Baoulé installé au centre du pays juste après le peuplement de la Côte

d'Ivoire. Depuis lors, la situation de ce canton a considérablement évolué de sorte qu'elle est la deuxième grande ville du pays.

³ L'enquête par la méthode de porte à porte dans dix ménages des quartiers d'*Ahouanssou*, Air-France et Kennedy, nous ont permis de faire la typologie socio-professionnelle des riverains. Les cas de similitudes et de dissemblances, nous ont conduit à exposer dans ce travail, ceux jugés plus pertinents. À ce niveau, il est constaté qu'un statut social déterminé ne pouvait-être affecté à chaque lieu. Nous retrouvons dans les trois lieux d'étude, les familles de fonctionnaires, d'entrepreneurs, de commerçants et chômeurs.

⁴ Il faut attendre par typologie, la catégorie des conjoints qui participent à part égal aux sollicitations économiques dans leurs ménages.

expressions : « Chez nous les Bété, au commencement de la vie des hommes sur terre existait la famille. La famille est antérieure à l'homme, elle précède l'individu. C'est elle qui donne à l'homme les valeurs qui fondent sa personnalité. C'est encore elle qui assure sa vie sur terre et le prépare au trépas ». Madame DAGO, nous dit partager cette même conviction car elle s'apparente à celle des Malinkés. De plus, elle illustre son argumentaire en ces mots : « Dans la culture Malinké, il ne revient pas aux hommes de se préoccuper des divers besoins vitaux de leurs existences. En ce sens, la prospérité liée aux conditions de vie socioéconomique des ménages est tout assurer lorsque, les conjoints ne font pas de discrimination dans les besoins de la famille nucléaire et élargie ». Dans un tout autre sillage, la référence sociale qui conditionne le couple KOUASSI est l'influence des valeurs de socialisation hérité par l'adulte dans son foyer. Dans cette perspective, c'est le père qui transmet au fils ou au neveu les valeurs de la régulation économique des ménages. De même la femme porte la même vocation. Il découle donc de telles pratiques, une reproduction sociale des habitudes de gestion de la famille de père en fils et mère en fille. Bref, c'est ce que Monsieur KOUASSI, nous rapporte dans ses dires : « Depuis notre enfance, nous avons été instruits sur le savoir de nos parents concernant la régulation de l'économie conjugale. Nous avons également l'obligation morale de perpétuer cette éducation selon que l'ordre soit paternel ou maternel. Au regard de quoi la priorité est accordée aux valeurs matrilinéaires ».

II.1.3. Des déterminants économiques de la régulation des besoins conjugaux

Dans le cas pratique de notre étude, nous portons notre regard sur les données d'enquête relative au salaire brute mensuel de l'homme et de la femme dans les ménages selon le registre des enquêtés présentés et les chapitres des dépenses mensuelles. Surtout, nous exposons d'abord les motifs culturels moteurs de ses engagements économiques.

• Le cas de la famille DAGO

Les dépenses courantes dans la famille DAGO sont portées sur l'héritage culturel de l'homme et de la femme. En ce sens, Monsieur DAGO s'est assigné par le schème de la reproduction sociale lié à la transmission des valeurs paternel, le rôle de chef de la cellule familiale. Madame DAGO, n'y voit pas d'inconvénients. Surtout, elle conforte la posture hégémonique de son époux par la reconnaissance des mêmes valeurs culturelles des rôles sociaux impartis à l'homme et la femme. Conformément à cette posture genrée, le registre des engagements économiques propres à l'homme concerne la régulation financière des besoins de premier ordre dans le quotidien la famille tels que : le loyer, la santé, la mobilité, la sécurité, l'équipement et l'immobilier. Les besoins d'ordre secondaires sont assurés par la femme. Il s'agit, de l'alimentation, la gouvernance familiale et les activités ludiques. Monsieur DAGO, esquisse en ces termes la nature de ses responsabilités économiques « Je suis le rejeton des pratiques familiales propres aux valeurs inculquées par mon géniteur. Ainsi, j'ai l'obligation de payer le loyer, de soigner ma femme, les pères, les mères, les frères et neveux, d'assurer le déplacement des enfants à l'école, de payer les factures, de souscrire à des assurances, de meubler la maison et d'épargner pour la construction de notre futur demeure ». Madame DAGO, « La gestion du foyer est un bel héritage de famille. Aucune oppression, Mon époux prend naturellement en charge les besoins significatifs de la

famille. Quant à moi, je l'aide dans cette initiative en prenant en compte, les frais de l'alimentation, le salaire de la servante, l'habillement et la sortie des enfants ». Voici un tableau synoptique des revenus brutes mensuels et des dépenses de Monsieur et Madame DAGO.

Tableau récapitulatif des revenus et dépenses mensuels déclarés par le couple DAGO.

	Monsieur DAGO	Madame DAGO
Revenus Mensuels Brutes (déclarés)	525.000F CFA	350.000F CFA
Dépenses familiales	345.000F CFA	150.000F CFA
Rapport dépenses et revenus en %	65,71%	42, 85%

Sources : nos enquêtes, août et septembre 2022.

• Le cas de la famille KOUASSI

Le motif primordial de la régulation économique du ménage dans la famille KOUASSI est mû par la tradition socioculturelle propre au groupe ethnique AKAN. Ainsi, les besoins économiques de la famille sont exprimés en priorité par respect à l'ordre matrilinéaire. De manière pratique, les neveux de la lignée maternelle occupent une place de choix dans le traitement des besoins financiers du ménage. Ensuite, l'attention est portée sur les enfants de la famille nucléaire. Toutefois, quelques aménagements sont appliqués dans l'ordre des besoins économique de la famille KOUASSI. Ainsi, les neveux et les enfants sont régis à la même enseigne. En clair, il n'existe pas un nivellement dans la prise en charge financière des enfants au sein du ménage chez les KOUASSI. Les neveux de la lignée maternelle et les progénitures du couple KOUASSI jouissent d'un traitement égalitaire. Au regard, de la tradition, Monsieur et Madame KOUASSI ont opté pour le partage collégial des engagements économiques dans le foyer. Concrètement, il revient à l'homme les charges de premier ordre telle que le loyer, la scolarité, les soins et l'épargne immobilière. Tandis que la femme est en charge de l'alimentation, de la mobilité, de l'habillement des enfants et l'épargne du ménage. En ce sens : Monsieur KOUASSI, nous fait l'état de ses dispositions à travers ces locutions : « Je suis soucieux du respect des valeurs de ma tradition. Toutefois, il importe pour moi, de traiter de manière impartiale mes neveux et ma progéniture ; Tous sont mes enfants. Aussi, du fait que ma femme et moi partageons les mêmes valeurs culturelles, nous, nous entraisons mutuellement dans la gestion économique des attentes du ménage ». Madame KOUASSI renchérit en ces termes : « Mon mari et moi, nous portons les obligations du ménage en privilégiant nos similitudes au détriment de nos inconvénients. J'occupe les mêmes fonctions administratives que mon mari. Aussi, nous partageons une origine socioculturelle commune. Notre idée du couple c'est la fusion car l'union fait la force ».

Tableau récapitulatif des revenus et dépenses mensuels déclarés par le couple KOUASSI.

	Monsieur KOUASSI	Madame KOUASSI
Revenus Mensuels Brutes (déclarés)	385.000F CFA	385.000F CFA
Dépenses familiales	215.000F CFA	180.000F CFA
Rapport dépenses et revenus en %	55, 84 %	46, 75%

Sources : nos enquêtes, août et septembre 2022

II.2. Régulation de l'économie familiale des ménages à activité professionnelle propre à l'homme ou à la femme

II.2.1. Catégories des ménages à activité professionnelle propre à l'homme ou à la femme

Le second registre de nos enquêtés est constitué des ménages à revenus économiques unique. Il s'agit plus précisément, deux types de couple en charge de la régulation dans les ménages concernés par notre étude. Dans un premier ordre, il s'agit du ménage dans lequel, l'homme est le seul à assurer pour une bonne part, les besoins de la famille. Il ressort de manière récurrente dans une telle situation, l'avantage de l'homme de prendre une place de choix dans la prise en charge des besoins du ménage à cause de sa situation professionnelle avérée. Soit, il œuvre en qualité d'agent ou de fonctionnaire de l'État. Soit, il est un cadre ou personnel dans les organisations professionnelles privés. Quel que soit, le type d'acteur professionnels masculin recensé, le constat des déterminants socioculturels de l'engagement économique dans le foyer demeure les mêmes. À juste titre, nous retenons deux cas de figure dans cette mouvance. Primo, l'homme à une fonction professionnelle rémunérée dans la fonction publique ou privé et la femme assure le rôle de ménagère. Secundo, L'homme exerce une activité professionnelle dans le secteur professionnelle publique ou privé et la femme est impliquée dans les activités du secteur primaire en occurrence le commerce, la couture et la coiffure. Par ailleurs, nous exposons un cadre différent dans lequel, le rôle prépondérant est échu à la femme. Aussi, tout comme dans le cas précédent relatif à la posture socioprofessionnelle et aux obligations, la femme est tenue dans pour raisons différentes⁵ d'assurer les engagements économiques de grande ou de moyenne envergures dans les ménages. Des logiques propres à chaque catégorie de couples répertoriés lors de nos enquêtes se dégagent. Elles font principalement état des motivations culturelles et économiques qui définissent les engagements économiques de l'homme et la femme au sein du ménage.

II.2.2. Des déterminants socioculturels de l'engagement de l'un sexe dans les rôles économiques du ménage

Les ordres sociaux en jeu dans la situation des familles où l'un des deux sexes y assure la primauté des charges économiques, repose sur un mobile traditionnel. En clair, les raisons justificatives de l'engagement des revenus du travail pour les besoins économiques du foyer est l'œuvre d'héritage social, culturel et religieux. À juste titre, les témoignages de nos enquêtes en font l'écho. Dans le contexte du premier cas de figure où l'homme assure l'essentiel des engagements économiques dans les ménages,

la raison justificative qui fonde l'investissement ses efforts matériels est la reproduction des valeurs de la socialisation. Il ressort de manière récurrente, une sorte de mimétisme des valeurs éducatives précédents reçues par l'homme dans le courant de sa vie. En ce sens, Monsieur KOTY, l'un de nos enquêtés répondant ce profil, implémente cette logique par ces propos : « Lorsque, j'étais tout-petit, mon géniteur assurait la régularisation financière et matérielle. Ma génitrice, se consacrait uniquement aux tâches ménagères. Curieux, j'interrogea mon père sur le sens des rôles dans le couple. Celui-ci me fit cette confiance, il est strictement du devoir de l'homme d'assurer la prépondérance du rôle conjugal car cela est du respect de l'ordre naturel ». Dans ce même contexte, une appréciation des valeurs reçues par la tradition ou la socialisation est soumis à l'influence de deux facteurs contemporains que sont l'école et la crise économique dans les ménages. Ainsi, ces deux motifs justifient l'adoption d'un autre modèle d'inspiration dans la gestion des besoins du ménages. Alors, la volonté dans ce sens, est puéril car les conjoints veulent bien prévaloir un rapport participatif dans la gestion des contraintes économique du ménage, mais la situation financière des conjoints ne s'y prête pas dans la majorité des cas enquêtés dans ce contexte, c'est l'homme qui détient une position économique confortable tandis que la femme assume à un niveau acceptable, un rôle de compensation dans les obligations. Les propos de Monsieur KACOU sont révélateurs à ce niveau : « Une chose explique notre position sociale différente actuellement, c'est l'argent. À mon niveau, l'argent à juste suffit pour achever mes études et m'insérer professionnellement ce qui n'a pas été le cas chez mon épouse. Nous avons tous deux une volonté participative de régulation des besoins économiques du foyer. Mais, je peux plus et elle moins avec le métier de couturière, elle fait son possible quand c'est nécessaire ». Tant bien même que l'homme est investi dans la majorité des situations de manière prépondérante dans la prise en charge des exigences économiques de la famille, il arrive que des situations contingente⁶ viennent saboter cette posture hégémonique. Alors, la femme reprend les rênes du ménage par un effet levier dû au mariage. Ce cas de figure est constaté dans la précarité économique de la famille où la femme est obligée de prendre ses responsabilités pour éviter la déchéance sociale du ménage. Elle est obligée user de l'activité ouvrière ou de commerçante du secteur primaire de supporter avec ses modestes revenus les besoins de la famille. À ce titre Madame DJOMAN, nous partage à travers ces mots son expérience : « Depuis dix ans, j'assume les besoins de la

⁵ La femme, fonctionnaire d'État, agent dans les entreprises privés, commerçante ou entrepreneur s'investit économiquement de manière prépondérante dans la régulation du ménage. Les raisons explicatives sont deux ordres ; Il s'agit des ménages dans lequel l'homme est dans une situation de chômage lié au licenciement, à la recherche d'emploi et à la maladie.

⁶ Dans une minorité de cas, ce sont les femmes qui assurent le rôle de leader dans les charges financières soit parce que l'homme est frappé d'un handicap lié à la santé soit parce qu'il est inactif professionnellement. Généralement ce sont les licenciements durant le parcours professionnel.

maison. Ce rôle n'est pas de choix, il s'est imposé à moi après la maladie foudroyante de mon mari. Ce dernier a été licencié parce qu'il est désormais handicapé. Alors, c'est avec mon revenus de commerçante de poissons au marché que je gère l'alimentation, la scolarisation et le loyer. Bref, je fais tout pour éviter le déshonneur ».

II.2.3. Régulation de l'économie des foyers à activité professionnelle unique

Nous répartissons ici, deux états financiers relatifs aux engagements financiers des ménages. Ainsi, la première situation à trait aux familles qui dispose de ressources économiques régulières. En claire, il s'agit du ménage dans lequel l'homme ou la femme dispose d'un revenu salarial. Dans ce contexte-ci, deux cas de figure sont pris en compte. D'abord, le bilan financier mensuel du ménage présenté par la famille KOTY. Ensuite, celui proposé par le couple KACOU. Ces deux ménages partagent une similarité liée à la responsabilité financière dédiée à l'homme. Toutefois, le mode de régulation dérive dans le cadre de la famille KOTY d'une reproduction sociale des pratiques parentales dans le savoir-faire du ménage. Tandis que dans la famille KACOU, la gestion des tâches économiques est une initiative collégiale. Dans la seconde situation, celle de madame DJOMAN, c'est à la femme que revient la prépondérance des engagements financiers du ménage. Le rôle économique dévolu à la femme est suscité par une imprévision. Le rôle qu'elle assume ici est l'œuvre d'une obligation sociale. À juste titre, nous présentons par ordre les différents états financiers typiques de chaque ménage.

• Famille KOTY⁷

Tableau récapitulatif des revenus et dépenses mensuels déclarés par le couple KOTY.

	Monsieur KOTY	Madame KOTY
Revenus Mensuels Brutes (déclarés)	435.000F CFA	80.000F CFA
Dépenses familiales	325.000F CFA	20.000F CFA
Rapport dépenses et revenus en %	74, 71 %	25 %

Sources : nos enquêtes, novembre et décembre 2022.

• Famille KACOU

Tableau récapitulatif des revenus et dépenses mensuels déclarés par le couple KACOU.

	Monsieur KACOU	Madame KACOU
Revenus Mensuels Brutes (déclarés)	510.000F CFA	218.000F CFA
Dépenses familiales	345.000F CFA	95.000F CFA
Rapport dépenses et revenus en %	67, 64 %	43, 57 %

Sources : nos enquêtes, novembre et décembre 2022.

⁷ L'état financier présenté par Madame KOTY est issu de la marge bénéficiaire du commerce à étalage de fruits et légumes qu'elle pratique quotidiennement.

⁸ Les revenus de Monsieur DJOMAN, nous ont été présentés par sa compagne. Selon, ces propos, Monsieur reçoit mensuellement une prime d'assurance maladie

• Famille ADJOUA

Tableau récapitulatif des revenus et dépenses mensuels déclarés par le couple DJOMAN⁸.

	Monsieur DJOMAN	Madame DJOMAN
Revenus Mensuels Brutes (déclarés)	142000F CFA	380.000F CFA
Dépenses familiales	30.000F CFA	295.000F CFA
Rapport dépenses et revenus en %	21, 12 %	77, 63%

Sources : nos enquêtes, novembre et décembre 2022.

III. Discussion

Nous portons notre analyse sur les déterminants socioculturels et économiques comme valeurs explicatives des rapports conjugaux à l'origine des responsabilités dans les ménages étudiés. La réflexion portera d'une part sur les engagements économiques des ménages à activité professionnelle équitable entre l'homme et la femme. D'autre part sur les ménages à revenu professionnel unique appartenant à l'un des deux sexes. Pour ce faire, nous sollicitons l'éclairage théorique d'Ann Oakley (1974), Paula England (2005), Juliet Schor (1998) et de Nancy Folbre (2001). D'abord, nous évoquons les traits caractéristiques culturels se présentant de prime à abord comme la première cause explicative du comportement économique des deux sexes dans les ménages étudiés. Dans le contexte de notre étude il paraît sans ambages que la reproduction des valeurs culturelles du groupe ethnique d'appartenance de l'homme dans le couple prend le pas sur celle de la femme. À cet effet, les premiers ménages, celui du couple DAGO et KOUASSI, nous ont présenté l'influence réelle des savoirs-faires de leurs groupes culturels d'appartenance dans les pratiques de régulations économiques de leurs foyers respectives. Dans ce contexte, c'est l'homme qui s'en fait le premier écho de l'héritage culturel dans la prise en charge des besoins familiaux. Toutefois, nous soulignons une forme de complicité qui laisse à la femme le seul rôle de soutien de l'état de gestion conjugale. Dans ce sillage, nous nous focaliserons sur la famille DAGO qui représente le cas le plus évocateur de la prépondérance culturelle dans la gestion financière du ménage. Dans cette famille, l'homme justifie le traitement économique porté sur la famille nucléaire et élargie par son origine Krou. Il souligne clairement que l'ordre familial s'étend au-delà des limites légales. La famille dans cette perspective trouve son essence dans le terroir. La représentation de la famille du couple DAGO est globale dans la mesure où, elle prend en compte la famille élargie. De surcroît Madame DAGO soutient cette logique bien qu'étant d'une origine Malinké. Elle spécifie les similarités entre les deux groupes ethniques concernant la configuration de l'aire familiale. Dans ce type de couple dans lequel la valeur culturelle redéfinit le champ usuel de la famille, les charges économiques sont plus étendues et nécessitent la prise en charge de la famille réglementaire⁹ et de

correspondant à la somme spécifiée dans le tableau. Cet argent est essentiellement dédié aux soins de son époux. Toutefois, elle prélève 30.000F qu'elle affecte aux factures de la maison.

⁹ Il s'agit ici de la famille nucléaire, constitué des deux conjoints et des enfants biologiques.

la famille culturelle¹⁰. À cet effet, nous sommes amenés à nous inspirer des travaux d'Ann Oakley, dans son ouvrage « *The Sociology of Housework* » (1974). Elle tire un enseignement majeur de l'association entre la culture et gestion économique des ménages en ces termes : « La culture façonne la perception que les gens ont de leur rôle économique dans la famille, et les normes sociales qui régulent la contribution financière de chaque membre. Cette perception détermine qui contrôle les ressources financières et comment ces ressources sont utilisées ». Cette sentence, nous amène à évaluer les états financiers de famille DAGO dans le but de prendre en compte la dimension économique de cette corrélation entre culture et les engagements des deux sexes dans le ménage. Les statistiques financiers qui nous ont été transmis font état d'une estimation des dépenses de l'ordre de 65,71% du salaire de Monsieur DAGO, au titre des contributions financières familiales. Quant à Madame DAGO, elle engage 42,85% de son revenu mensuel pour les besoins du foyer. Il apparaît dans le sens des données financiers reçues l'homme et la femme dépensent une part considérable de leurs revenus mensuels dans le traitement économique du foyer. En effet, nous constatons que la proportion de la contribution financière est au gré de l'enracinement culturel lié à la conception familiale de l'homme et de la femme dans le ménage. Plus l'influence de la culture est significative dans la conception familiale de l'un des conjoints, plus ses prestations économiques en faveur du ménage sont conséquentes. Ainsi, Monsieur DAGO qui incarne les valeurs culturelles fortes dans la régulation du ménage concède plus de la moitié de son revenu mensuel à la cause familiale. Madame DAGO qui partage relativement les mêmes valeurs, engage environ la moitié de son salaire mensuel aux dépenses du ménage. Nous pouvons établir que la proportion des engagements économiques du ménage DAGO est à la mesure de l'enracinement culturel mutuel dans la prise en charge du ménage.

Nous mettons en exergue à présent les fondements sociaux de la participation économique de l'homme et de la femme dans les ménages que nous avons étudié. Les familles KOTY, KACOU et DJOMAN constitueront l'objet de notre exposé. Il faut spécifier que ces ménages ont tous une similarité, elle dénote du fait de l'hégémonie de l'un des sexes dans la prise en charge des responsabilités familiales. D'abord notre diagnostic porte sur la famille KOTY dans la mesure où ce ménage présente un cas typique de la prépondérance de l'homme dans les responsabilités du ménage. En ce sens, il apparaît sans ambages dans les propos déjà rapportés par Monsieur KOTY qu'il a reçu un héritage social de son père à travers lequel l'expression de la responsabilité familiale au premier plan repose résolument sur l'homme. Le moteur de cette transmission des valeurs de régulation de la cellule familiale est la socialisation. Le futur père, l'enfant s'accoutume l'exercice de la puissance paternelle dans le foyer par son géniteur. Cette scène socialisante que constitue la famille concède à l'homme dans ce contexte, une posture de leader qui règne sur le foyer. La femme est reléguée au rang de la valetai par un rôle de

soutien dans les besoins élémentaires de la famille et aux tâches de ménagère. Dans ce type de ménage l'homme se voit investi de la mission paternaliste de perpétuer « l'ordre naturel »¹¹ de la régulation des besoins familiaux. Cette obligation sociale d'exercer de manière hégémonique le pouvoir masculin dans le foyer est un frein à l'équilibre des rôles dans le ménage et la femme en est la première victime. Pour corroborer ces allégations Nancy Folbre (2001), affirme : « Le pouvoir hégémonique de l'homme dans le foyer est le produit de relations de genre qui sont historiquement et socialement construites, et qui sont renforcées par des normes culturelles, des pratiques institutionnelles et des politiques publiques ». Nous pouvons déduire ici que l'affirmation de la prépondérance de l'autorité masculine dans le couple est liée à bien de facteurs explicatifs de la socialisation. Ce constat se justifie surtout dans les états de l'engagement économique du couple KOTY. Selon les statistiques recueillies et exposées à ce contexte, Monsieur KOTY consacre 74,71% de son revenu mensuel aux besoins économiques du ménage tandis que Madame KOTY contribue à hauteur de 20% de son revenu mensuel dans les besoins du foyer. Nous pouvons déduire que la proportion des dépenses mensuelles effectuées par les conjoints dans ce couple est tributaire du degré de responsabilité défendu dans la scène conjugale. Monsieur KOTY engage plus de la moitié de son revenus mensuel dans les besoins économiques du ménage par prétexte de sa place de choix dans le couple. Madame KOTY ingère un quart de ses revenus mensuels dans les engagements économiques de la famille. Le motif dans le cas de la moindre charge économique de Madame KOTY se stipule par un balisage sexuel de sa responsabilité dans le ménage. Dans l'ordre de gestion des ménages chez certains couples à l'issue de nos enquêtes se présente de manière plus participative. L'homme et la femme contribuent en fonction de leurs revenus de manière significative à la prise en charge économique des besoins du ménage. Il ressort une influence plus actualisée des savoir-faire de la vie conjugale promus par l'école. En effet, l'école constitue un moyen d'édification qui permet aux deux sexes d'évaluer leurs capacités contributives à la réalisation d'initiatives. En ce sens, Monsieur et Madame KACOU élaborent une valeur commune de régulation des obligations économiques de la maison. Ils définissent de manière égalitaire leurs pouvoirs de contribution aux besoins financiers de la famille. Monsieur KACOU traduit cette pratique propre à son couple par ces termes : « Nous avons tous deux une volonté participative de régulation des besoins économiques du foyer ». Le mode de régulation des engagements dans cette famille repose tant sur la contribution financière de l'homme que de la femme. De plus, la capacité des deux conjoints est évaluée à titre égale. Bien que l'initiative de chacun soit économiquement significative. En dépit, de cette particularité la valeur financière attribuée par l'homme et la femme est à l'image de l'égalité des deux sexes dans le foyer. Ainsi, Juliet Schor (1998) affirme dans ce même ordre d'idée que : « La véritable égalité de genre dans la vie de famille nécessite de redéfinir les tâches domestiques et de soins, de manière à ce

¹⁰ Il est question dans le cadre cette étude de la famille identitaire c'est-à-dire d'une cellule familiale recomposée prenant compte les conjoints, les enfants biologiques, les enfants adoptés, les grands parents, les cousins, cousines, les neveux et les nièces. Bref, il s'agit de la combinaison de la

famille nucléaire et élargie comme nous l'avons déjà déclaré.

¹¹ Rappelons que ces termes sont issus des propos de Monsieur KOTY.

que les femmes et les hommes puissent travailler et élever des enfants de manière égale, en ayant tous deux des temps de travail rémunérés et non rémunérés comparables ». À juste titre, la contribution financière de Monsieur et Madame KACOU est assez édifiante dans le sens de faire transparaître cette égalité de genre. Ainsi, Monsieur KACOU consacre 67,64% de son revenu annuel à la prise en charge économique des besoins du foyer. De même, Madame KACOU contribue à hauteur de 43,57% de ses avoirs financiers mensuels aux dépenses du foyer. Nous constatons que les engagements financiers des deux sexes dans les dépenses de la famille sont approximatifs de la valeur médiane de leurs revenus mensuels. L'homme investit un peu plus de la moitié de son salaire mensuel tandis que la femme consacre environ la moitié de son revenu dans les engagements financiers du ménage. Enfin, nous présentons une situation bien différente presque aux antipodes des modèles jusque-là analysés. La particularité du ménage que nous présentons ici réside dans l'inversion des rôles entre l'homme et la femme. Dans ce contexte, ce n'est pas l'homme qui assure de façon hégémonique la régulation des engagements économiques c'est plutôt la femme qui assure la première posture dans les obligations financières du ménage. Cette situation n'est ni l'œuvre d'une tradition culturelle transmise par la socialisation, ni le fait de valeurs sociales perpétuées par une lutte de positionnement de la femme. Les dispositions conjugales de la famille DJOMAN, concernée par ce descriptif sont l'apanage de contingences. Une éventualité d'ordre sanitaire met en mal les capacités motrices de Monsieur DJOMAN. Celui-ci est déchu de son droit d'exercice professionnel et licencié. Madame DJOMAN est contrainte de substituer son époux en assurant la quasi-entièreté des obligations de leur foyer. En premier lieu, nous décelons le mariage comme le principe fondateur de cette prise spontanée de responsabilité de la femme. C'est bien ce que Madame DJOMAN traduit en ces mots : « Ce rôle n'est pas de choix, il s'est imposé à moi après la maladie foudroyante de mon mari ». En deuxième lieu, il est remarqué chez Madame DJOMAN, une acceptation du transfert de l'autorité financière de son conjoint. Elle décrit cette prise de conscience de ses nouveaux attributs en ces termes : « (...) c'est avec mon revenu de commerçante de poissons au marché que je gère l'alimentation, la scolarisation et le loyer. Bref, je fais tout pour éviter le déshonneur ». Ces nouvelles dispositions économiques de la famille DJOMAN sont bien perceptibles dans les états financiers du ménage. Désormais, la contribution financière de la femme aux besoins de la famille est estimée à 77,63% de son revenu mensuel. Tandis que participation financière de l'homme est infime, de l'ordre de 21,12% de sa pension mensuelle. En dernier lieu, Madame DJOMAN est bien consciente que ces nouvelles charges suscitent une entreprise résiliente dans le but d'éviter la déchéance de son foyer. **Quel que** soit, la méthode par laquelle Madame DJOMAN assure maintenant la régulation prépondérante des obligations familiale, il est clair que son expérience, nous dispose à affirmer sans ambages que la prédestination des rôles sociaux entre genres est un leurre. La femme à autant d'habiletés à réguler les charges économiques du foyer que l'homme. Aussi, Paula England (2005), l'atteste à travers cette maxime : « Les femmes sont capables de remplacer les hommes en termes de contribution financière à la famille, mais les hommes ne sont pas capables de remplacer les femmes en termes de contributions

domestiques ».

Conclusion

Somme toute, il ressort de cette étude que le comportement financier des conjoints dans les ménages de la ville de Bouaké est tributaire de l'origine socioculturelle et des contingences socioprofessionnelles des conjoints. Les théories relatives du genre que nous avons sollicité nous permettent de retenir les leçons subséquentes. En ce sens, lorsque l'homme et la femme partagent des valeurs culturelles communes de régulation familiale, les engagements économiques des conjoints sont plus conséquents et diversifiés aux différents composants de la lignée généalogique encore en vie. Or, les ordres culturels dans lesquelles le pouvoir de régulation est attribué à l'homme, les dépenses du ménage sont largement assurées par celui-ci. Surtout, qu'il est ici question d'affirmer son autorité dans le partage des responsabilités qui l'engage à la femme. Il arrive que les valeurs d'égalité du genre soient partagées par les conjoints par les valeurs éducationnelles de l'école. Alors, dans les ménages de ce type, l'engagement financier pour la gestion des contraintes économiques de la famille est participatif et équitable en fonction du niveau de revenu des conjoints. Par ailleurs, un ordre différent apparaît lorsque des éventualités sanitaires viennent invalidés l'aptitude contributive de l'homme aux dépenses dans les ménages. Dans un tel cas de figure, c'est la femme qui en assure la substitution en prenant en charge tant bien les engagements économiques du foyer que la gestion des tâches ménagères. Ainsi, sommes-nous en mesure de comprendre que la qualité de la participation de l'homme et de la femme dans le ménage ne réside pas seulement dans la contribution financière mais aussi dans la prise en charge des activités ménagères.

References

1. Beauvoir, S. de (2000). *Le deuxième sexe*. Tome 1 : Les faits et les mythes. Gallimard, 576p.
2. Butler, J. (1990). *Gender trouble : Feminism and the subversion of identity*. Routledge, 272p.
3. Brooks, B. (2000). *Gender and enlightenment culture in eighteenth-century Scotland*. Edinburgh University Press, 256p.
4. Connell, R. (1995). *Masculinities*. Polity Press, 324p.
5. England, P. (2005). Unmarried couples with children. In L. Waite, C. Bachrach, M. Hindin, E. Thomson, & A. Thornton (Eds.), *Ties that bind: Perspectives on marriage and cohabitation* (pp. 71-95). AldineTransaction, 432p.
6. Folbre, N. (2001). *The invisible heart: Economics and family values*. The New Press, 224p.
7. Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Gallimard, 352p.
8. Gilligan, C. (1982). *In a different voice: Psychological theory and women's development*. Harvard University Press, 184p.
9. Lorber, J. (1994). *Paradoxes of gender*. Yale University Press, 272p.
10. Kimmel, M. (2008). *Guyland: The perilous world where boys become men*. HarperCollins Publishers, 336p.
11. Oakley, A. (1974). *The sociology of housework*. Martin Robertson & Company Ltd., 166p.
12. Pipher, M. (1994). *Reviving Ophelia: Saving the selves of adolescent girls*. Ballantine Books, 304p.
13. Rubin, G. (1975). *The traffic in women: Notes on the "political economy" of sex*. In R. Reiter (Ed.), *Toward*

- an anthropology of women (pp. 157-210). Monthly Review Press, 431p.
14. Schor, J. (1998). The overspent American : Why we want what we don't need. HarperCollins Publishers, 256p.